



GRILLE D'ÉVALUATION 2023

Raison sociale : _____
Catégorie : _____ Région : _____
Adresse : _____
Date de la visite : _____ Heure d'arrivée : _____
_____ Heure de départ : _____

Nom des personnes ayant droit aux médailles, le cas échéant :

Membres du jury :

NOTE 1 : Dans l'attribution des points, les juges doivent se baser non seulement sur le résultat, mais aussi sur la qualité de la gestion du concurrent dans une démarche de développement durable, peu importe le mode de production, la qualité du sol, le type de culture ou le type d'élevage.

NOTE 2 : Les précisions inscrites en italique à la suite du critère ne concernent pas nécessairement toutes les productions et présentent seulement un aperçu des éléments pris en considération. **Il s'agit d'exemples visant à faciliter la compréhension par les concurrents. Dans les cas où ces précisions ne s'appliquent pas, aucune pénalité n'en résulte.**

GRANDS CHAPITRES :

1. Gestion de la production	325 points
2. Engagement à l'égard de l'agroenvironnement	150 points
3. Développement stratégique de l'entreprise	80 points
4. Gestion des ressources financières	270 points
5. Gestion des ressources humaines	135 points
6. Rayonnement social	40 points
TOTAL :	1000 points

CHAPITRE 1 : GESTION DE LA PRODUCTION (peu importe le type de production)

1.1 Ressources biophysiques et intrants	90 points
1.2 Système de production	160 points
1.3 Contrôle et suivi de la production	25 points
1.4 Produits finis	50 points
Pondération totale :	325 points/1000

1.1	RESSOURCES BIOPHYSIQUES ET INTRANTS	Production A -----	Production B -----	Production C -----	Transformation ou commercialisation, ou les deux
1.1.1	Ressources biophysiques				
1.1.1.1	État des ressources : <i>salubrité des lieux, bien-être des animaux, uniformité des champs, état de la forêt, accessibilité des champs, etc.</i>	/20	/20	/20	/20
1.1.1.2	Utilisation optimale des ressources : <i>choix approprié des cultures, plan de culture, programme d'amélioration génétique, composition du troupeau, ration alimentaire, utilisation judicieuse des médicaments, aménagement de l'érablière, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
1.1.1.3	Respect des normes relatives à l'amélioration de la qualité des ressources en fonction des productions : <i>programmes d'hygiène, de bien-être et de médecine préventive pour les animaux ou de protection des plantes, utilisation de pesticides homologués, programme d'amélioration de la salubrité ou de biosécurité des aliments (ex. : CanadaGAP), cahiers des charges, alertes zoonosaires et phytosanitaires, normes d'entailage visant la conservation des ressources, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
1.1.2	Intrants ou amendements				
1.1.2.1	Sélection d'intrants ou d'amendements adaptés et appropriés aux besoins de l'exploitation et aux conditions du milieu : <i>quantité et qualité des semences, moulées, fourrages, litières, engrais, substrats de cultures, produits chaulants ou acidifiants, etc.</i>	/20	/20	/20	/20
Total/90 points		/90	/90	/90	/90

1.2	SYSTÈME DE PRODUCTION	Production A -----	Production B -----	Production C -----	Transformation ou commercialisation, ou les deux
1.2.1	Bâtiments, machinerie, équipements, matériel				
1.2.1.1	Choix adaptés aux besoins de l'exploitation en ce qui concerne la qualité, la quantité, la légitimité et les proportions : <i>nombre, capacité, puissance, emplacement fonctionnel des bâtiments et des locaux de service, copropriété, forfait, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
1.2.1.2	Utilisation et entretien optimaux : <i>ordre et entretien en général, entretien intérieur et extérieur des bâtiments, entretien des revêtements, remisage et entretien de la machinerie et de l'équipement, taux de renouvellement de la machinerie et de l'équipement, etc.</i>	/20	/20	/20	/20
1.2.2	Techniques, méthodes et processus Ensemble des opérations visant la préparation d'un produit de qualité ou combinaison harmonieuse des ressources biophysiques et des intrants par une utilisation efficace des bâtiments, de la machinerie et de l'équipement.				
1.2.2.1	Choix et actualisation de techniques, de méthodes et de processus adaptés aux besoins de l'exploitation selon la production : <i>distribution des aliments, animaux reproducteurs, fertilisation, gestion hydrique, transformation des aliments, entreposage, agriculture de précision, automatisation, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
1.2.2.2	Combinaison judicieuse et équilibrée des ressources et intrants avec des bâtiments, de la machinerie et de l'équipement adaptés : <i>bonnes pratiques en lien avec la production au bon endroit et au bon moment, calibration des équipements, gestion des sols et des productions, etc.</i>	/30	/30	/30	/30
1.2.2.3	Sécurité des lieux et des façons de faire : <i>utilisation de l'équipement et des techniques, comportement des personnes, mise en œuvre d'un programme de prévention, mise en place de mesures d'urgence (ex. : mesures de prévention des incendies), cours de premiers soins et de réanimation cardiorespiratoire, élimination et entreposage des produits dangereux (ex. : pesticides, produits périmés, médicaments et antibiotiques), équipement de protection individuelle, etc.</i>	/35	/35	/35	/35
1.2.2.4	Utilisation judicieuse et proactive de l'innovation technologique : <i>réalisation de projets d'innovation, développement de techniques innovatrices, collaboration, transfert et rayonnement dans le milieu, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
Total/160 points		/160	/160	/160	/160

		Production A -----	Production B -----	Production C -----	Transformation ou commercialisation, ou les deux
1.3	CONTRÔLE ET SUIVI DE LA PRODUCTION				
1.3.1	Utilisation d'outils de contrôle et de suivi adaptés aux besoins de l'exploitation : <i>registre de production (champs, élevage, etc.), calendrier de production, programme d'évaluation génétique, instrumentation permettant la gestion de l'irrigation et le contrôle de la température des bâtiments d'élevage, données issues des différents capteurs de rendement, caméras, etc.</i> Ces outils sont l'objet de mises à jour régulières, ils sont suffisamment détaillés en fonction des besoins observés, disponibles, bien compris et intégrés dans le processus de prise de décision par l'ensemble des collaborateurs intéressés.	/25	/25	/25	/25
	Total/25 points	/25	/25	/25	/25
1.4	PRODUITS FINIS	Production A -----	Production B -----	Production C -----	Transformation ou commercialisation, ou les deux
1.4.1	Qualité et originalité du ou des produits : <i>produits à valeur ajoutée, classement des carcasses, cellules somatiques, qualité des céréales, certification, appellation, conception des produits et des emballages, sirop d'érable sans défaut de saveur, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
1.4.2	Productivité optimale en fonction des contraintes économiques : <i>adaptation aux marchés et aux saisons, rendement au champ et en forêt selon le potentiel du sol, le climat et le mode de production, rendement des élevages selon le potentiel génétique, efficacité des activités de récolte, de transformation et d'entreposage, etc.</i>	/25	/25	/25	/25
	Total/50 points	/50	/50	/50	/50

	Production A -----	Production B -----	Production C -----	Transformation ou commercialisation, ou les deux
Total du chapitre 1 : Gestion de la production Total des points des sections 1.1 (Ressources biophysiques et intrants), 1.2 (Système de production), 1.3 (Contrôle et suivi de la production) et 1.4 (Produits finis) pour chacune des productions évaluées.				
Total/325 points	/325	/325	/325	/325
Importance relative (%)				

<p>Total pondéré des points pour le chapitre 1</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'entreprise est évaluée pour l'ensemble de ses productions. Lorsque plusieurs productions ont été jugées selon les critères énoncés précédemment, une importance relative est accordée à chacune d'elles pour attribuer une note unique et évaluer l'ensemble de la gestion de la production. – L'importance relative (%) de chacune des productions est attribuée en fonction de critères convenant à la situation particulière de l'exploitation, comme les capitaux nécessaires, le chiffre d'affaires ou le temps de travail consacré. – Toutefois, pour maintenir un équilibre entre la valeur accordée à la gestion de la production et la valeur attribuée à la transformation, à la commercialisation ou à ces deux activités, la pondération rattachée à celles-ci n'excède pas 40 %. 	
---	--

Commentaires, s'il y a lieu

CHAPITRE 2 – ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'AGROENVIRONNEMENT

2.1	Préoccupation à l'égard de l'agroenvironnement	20 points
2.2	Mise en place d'une gestion durable des matières fertilisantes, des amendements et des effluents	35 points
2.3	Amélioration de la santé et de la conservation des sols et optimisation de la gestion de l'eau	35 points
2.4	Réduction de la quantité de produits phytosanitaires ou antiparasitaires utilisés et des risques liés à leur utilisation	35 points
2.5	Préoccupation à l'égard de la biodiversité et des changements climatiques	25 points
Pondération totale :		150 points/1000

2.1	<p>PRÉOCCUPATION À L'ÉGARD DE L'AGROENVIRONNEMENT</p> <p>Connaissance et efforts déployés pour faire l'acquisition de connaissances en matière d'environnement et de développement durable en fonction du milieu et du contexte local.</p> <p>Préoccupation de l'exploitant agricole à l'égard de l'agroenvironnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Connaissance des pratiques agricoles ou acéricoles durables visant à minimiser les répercussions sur l'environnement; ↳ Démarches concrètes entreprises en ce sens; ↳ Réalisation et mise à jour d'un diagnostic et d'un plan d'action agroenvironnemental; ↳ Efforts déployés par l'entreprise pour une utilisation rationnelle des ressources : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Promotion des « 3RV » (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);</i> ↳ Gestion des matières résiduelles à la ferme. 	/20
2.2	<p>MISE EN PLACE D'UNE GESTION DURABLE DES MATIÈRES FERTILISANTES, DES AMENDEMENTS ET DES EFFLUENTS</p> <p>Réalisation d'actions issues des réflexions de l'exploitant agricole à l'égard des bénéfices de l'adoption de pratiques qui permettent d'améliorer la gestion des matières fertilisantes (incluant les amendements) et de réduire les risques de pertes d'éléments fertilisants dans l'environnement liées aux matières fertilisantes et à la gestion des effluents.</p> <p>Détient un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) : <i>à jour et complet, facilement consultable, compris par l'exploitant agricole. Ce dernier effectue un suivi des recommandations contenues dans le PAEF.</i></p>	/35

2.3	<p>AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DE LA CONSERVATION DES SOLS ET OPTIMISATION DE LA GESTION DE L'EAU</p> <p>Amélioration de la santé et de la conservation des sols</p> <p>Réalisation d'actions issues des préoccupations de l'exploitant agricole à l'égard de la réduction de l'érosion des champs et du maintien de la productivité du sol qui limite les répercussions sur la qualité de l'eau. Ces actions permettent notamment de contrôler le ruissellement et l'érosion des sols, de maintenir et d'accroître la teneur en matière organique des sols et de réduire l'utilisation d'intrants agricoles, tels que les fertilisants et les pesticides.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Réalisation des actions prévues dans le plan d'action du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) et de celles en lien avec les objectifs du Plan d'agriculture durable (PAD);</i> ➤ <i>Adoption de pratiques culturales qui contribuent à réduire l'érosion;</i> ➤ <i>Évaluation de la santé des sols à l'aide de profils de sol;</i> ➤ <i>Réalisation d'une rotation des cultures en fonction de la production;</i> ➤ <i>Aménagements hydroagricoles permettant de réduire l'érosion : voies d'eau ou rigoles d'interception engazonnées, avaloirs, etc.;</i> ➤ <i>Recours à des méthodes permettant de prévenir, de réduire ou de corriger la compaction des sols.</i> <p>Écosystèmes agroforestiers et acéricoles</p> <p>Réalisation d'actions issues des préoccupations de l'exploitant agricole à l'égard des écosystèmes agroforestiers et acéricoles.</p> <p>Optimisation de la gestion de l'eau</p> <p>Réalisation d'actions issues des préoccupations de l'exploitant agricole à l'égard de la quantité d'eau utilisée ou rejetée et de sa qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Réalisation des actions prévues dans le plan d'action du PAA et de celles en lien avec les objectifs du PAD.</i> <p>Prise en considération de la qualité de l'eau au regard de la salubrité des aliments et de la santé humaine et animale : <i>analyses de l'eau des étangs d'irrigation ou des puits artésiens, aération des étangs, protection des points de captage d'eau ou des puits d'eau potable, respect des distances séparatrices des cours d'eau, des fossés et des puits lors des épandages et des pulvérisations, protection des confluences, gestion de l'accès des animaux aux cours d'eau, etc.</i></p>	/35
2.4	<p>RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES OU ANTIPARASITAIRES UTILISÉS ET DES RISQUES LIÉS À LEUR UTILISATION</p> <p>Réalisation d'actions issues des préoccupations de l'exploitant agricole à l'égard de la réduction de l'usage des pesticides et des risques qui y sont associés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Réalisation des actions prévues dans le plan d'action du PAA et de celles en lien avec les objectifs du PAD (ex. : prévention et méthodes alternatives);</i> ➤ <i>Gestion sécuritaire des pesticides;</i> ➤ <i>Utilisation d'un équipement de pulvérisation (GPS ou épandeur de précision) qui permet de réduire les risques liés aux pesticides;</i> ➤ <i>Usage de produits phytosanitaires présentant un indice de risque pour l'environnement (IRE) et pour la santé (IRS) plus faible.</i> <p>Réalisation d'actions issues des préoccupations de l'exploitant agricole à l'égard du recours à des produits antiparasitaires, des quantités utilisées ou des risques qui y sont associés.</p>	/35
2.5	<p>PRÉOCCUPATION À L'ÉGARD DE LA BIODIVERSITÉ ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Conservation et amélioration de la biodiversité</p> <p>Acquisition de connaissances et réalisation d'actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Réalisation des actions prévues dans le plan d'action du PAA et de celles en lien avec les objectifs du PAD (ex. : maintien d'une bande riveraine ou végétale);</i> ➤ <i>Réalisation de projets visant l'amélioration des habitats fauniques et floristiques.</i> <p><i>Mise en place de bonnes pratiques pour la conservation de la biodiversité.</i></p> <p>Changements climatiques : adaptation, atténuation et efficacité énergétique</p> <p>Réalisation d'actions issues des préoccupations de l'exploitant agricole à l'égard de l'efficacité énergétique, de l'utilisation d'énergie renouvelable (ex. : hydroélectricité, géothermie, biomasse), de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Adaptation : réduction des menaces et amélioration de la résilience.</p> <p>Atténuation : séquestration du carbone et réduction des émissions de GES.</p> <p>Efficacité énergétique : utilisation d'énergie renouvelable.</p>	/25
Total/150 points		/150

Commentaires, s'il y a lieu

CHAPITRE 3 – DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE L'ENTREPRISE

- 3.1 Progression de l'exploitation 20 points
- 3.2 Gestion stratégique de l'entreprise et outils de gouvernance 30 points
- 3.3 Stratégie de marketing de l'exploitation 30 points
- Pondération totale : 80 points/1000**

3.1	PROGRESSION DE L'EXPLOITATION (compte tenu des antécédents et de l'année d'acquisition) <i>Achat ou vente (terre, bâtiment, animaux, machinerie, etc.), améliorations foncières, intégration de la relève, changement de production, planification financière de la retraite (Régie des rentes du Québec, régime enregistré d'épargne-retraite, économies), etc.</i>	/20
3.2	GESTION STRATÉGIQUE DE L'ENTREPRISE ET OUTILS DE GOUVERNANCE L'exploitant agricole a une vision claire de ce que sera le positionnement de l'exploitation dans cinq ou dix ans. Il a établi des cibles en ce qui concerne la production, le rendement, l'investissement et la main-d'œuvre (place donnée à la relève, projets en cours de réalisation, projets de recherche-développement). L'exploitant agricole a défini sa mission (raison d'être et valeurs) et la communique. S'il y a lieu, les employés connaissent la vision de l'exploitation et contribuent à la mission de celle-ci. L'exploitant agricole prend le temps de déterminer ses orientations et ses objectifs annuels. Il communique ces renseignements aux différentes personnes responsables dans l'entreprise et il fait les suivis appropriés. Les actions déployées par l'exploitant agricole pour se doter d'outils tels qu'un plan d'affaires, un plan stratégique, une politique des ressources humaines, un code d'éthique, un plan de relève ou un plan de développement durable sont reconnus. L'exploitant agricole possède une capacité à bien s'entourer pour être soutenu dans sa prise de décision.	/30
3.3	STRATÉGIE DE MARKETING DE L'EXPLOITATION Mise en place d'un programme de marketing adapté aux besoins de l'exploitation et à la réalité du marché en vue de joindre le consommateur <i>Image de qualité, apparence de la ferme et des produits, dépenses en matière de promotion et de publicité collectives et individuelles, etc.</i>	/30
Total/80 points		/80

Commentaires, s'il y a lieu

CHAPITRE 4 – GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1	Gestion du risque	75 points
4.2	Gestion financière	85 points
4.3	Résultats économiques et financiers	110 points
	Pondération totale :	270 points/1000

4.1	GESTION DU RISQUE	L'ensemble des productions	Transformation ou commercialisation, ou les deux
4.1.1	En relation avec les personnes et les actifs <i>Assurance vie, assurance salaire, assurance invalidité, prêts, partenaires, etc.</i> <i>Assurance responsabilité civile et assurance contre le feu, le vol, le vandalisme, etc.</i>	/25	/25
4.1.2	En relation avec les revenus <i>Assurance récolte, assurance revenu, diversification des revenus de l'exploitation, sécurisation des revenus au moyen des marchés à terme, développement de produits à valeur ajoutée, positionnement concurrentiel de l'entreprise (pour un secteur qui n'est pas lié au système de la gestion de l'offre), établissement de partenariats d'affaires (ex. : partage de machinerie).</i>	/25	/25
4.1.3	En relation avec les investissements <i>Planification et analyse de la rentabilité des investissements : budget prévisionnel, budget partiel, calcul du délai de récupération et du seuil de rentabilité (point mort).</i> <i>Priorisation des investissements productifs, achat d'actifs en commun (machinerie et équipement), location.</i>	/25	/25
Total/75 points			/75

4.2	GESTION FINANCIÈRE	L'ensemble des productions	Transformation ou commercialisation, ou les deux
4.2.1	Gestion comptable et intégration des outils comptables dans le processus de prise de décision <i>Qualité de la tenue et du classement des registres comptables : livres à jour, comptabilité suffisamment détaillée en fonction des besoins de l'exploitant agricole, facilité de consultation, connaissance du système par les utilisateurs, etc.</i> <i>Planification budgétaire et de trésorerie, planification des investissements et du financement, utilisation d'un tableau de bord de gestion (pour le suivi des principaux postes de revenus et de dépenses).</i>	/30	/30
4.2.2	Gestion du financement (en fonction du secteur de production) <i>Dette (passif) par unité de production.</i> <i>Utilisation du crédit à court terme (marge de crédit, crédit à la production).</i> <i>Gestion des taux d'intérêt.</i> <i>Durée des emprunts (ans) par rapport à la durée de vie des actifs.</i>	/30	/30
4.2.3	Connaissance et contrôle des coûts de production (en fonction du secteur de production) <i>Coût de production par unité produite.</i> <i>Marge bénéficiaire par unité produite.</i> <i>Principaux revenus et principales dépenses par unité produite.</i>	/25	/25
Total/85 points			/85

4.3	RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (En fonction du secteur de production et des caractéristiques des entreprises)	L'ensemble des productions	Transformation ou commercialisation, ou les deux
4.3.1	Ratio du fonds de roulement (Actif à court terme / passif à court terme)	/20	/20
4.3.2	Autonomie financière (%) (Actif – passif) / actif x 100	/20	/20
4.3.3	Rendement de l'actif (%) (Bénéfice net + intérêts) / actif x 100	/20	/20
4.3.4	Taux de charges (%) (Charges avant intérêts, salaires et amortissement / revenus x 100)	/25	/25
4.3.5	Solde résiduel (%) Solde résiduel / revenus x 100	/25	/25
Total/110 points			/110

Total du chapitre 4 : Gestion des ressources financières Total des points des sections 4.1 (Gestion du risque), 4.2 (Gestion financière) et 4.3 (Résultats économiques et financiers) pour chacune des productions évaluées.			
Total/270 points		/270	/270
Importance relative (%)			

<p>Total pondéré des points pour le chapitre 4</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'entreprise est évaluée pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'ensemble de ses productions. Lorsque la transformation, la commercialisation ou les deux ont été jugées selon les critères énoncés précédemment, une importance relative est accordée à chacune d'elles pour attribuer une note unique et évaluer l'ensemble de la gestion des ressources financières de l'entreprise. – L'importance relative (%) de la gestion des ressources financières de l'ensemble des productions et celle qui est accordée à la transformation, à la commercialisation ou à ces deux activités sont attribuées en fonction de critères convenant à la situation particulière de l'exploitation, comme les capitaux nécessaires, le chiffre d'affaires ou le temps de travail consacré. – Pour maintenir un équilibre entre l'importance accordée à la gestion des ressources financières relatives à l'ensemble des productions et celle qui est attribuée à la transformation, à la commercialisation ou à ces deux activités, la pondération rattachée à celles-ci n'excède pas 40 %. 	
---	--

Commentaires, s'il y a lieu

CHAPITRE 5 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 Gestion et milieu de travail 85 points
 5.2 Souci de développement des compétences et de perfectionnement professionnel 50 points
Pondération totale : **135 points/1000**

5.1	GESTION ET MILIEU DE TRAVAIL	
5.1.1	Gestion du temps et délégation des tâches <i>Planification des ressources humaines (employés, y compris les travailleurs étrangers, main-d'œuvre familiale et conjoints) en fonction des saisons, des priorités, des ressources et des disponibilités, planification annuelle des congés pour les propriétaires et les employés, etc.</i> <i>Attribution des tâches, clarté dans la communication des rôles et des responsabilités, mécanismes pour susciter l'engagement des employés, délégation en présence de relève, s'il y a lieu, etc.</i>	/30
5.1.2	Efficacité par unité de travail ou par personne <i>Rendement en fonction du contexte de la production, de la sécurité, ainsi que des limites de chacun, revenus par nombre d'unités de travail personne (UTP), processus pour l'évaluation de la performance, rendement en fonction du secteur et du mode de production, etc.</i>	/25
5.1.3	Conditions et milieu de travail propices et agréables <i>Charge de travail, nombre d'heures, rémunération et avantages, conciliation travail-famille, prise en considération de la santé physique et psychologique des personnes, climat de travail favorable, respect des normes et des conditions de travail (y compris pour les travailleurs étrangers), mise en place d'activités d'accueil et d'intégration, présence de mécanismes de reconnaissance, etc.</i>	/30

5.2	SOUCI DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	
5.2.1	Acquisition de connaissances et d'habiletés par l'ensemble du personnel <i>Profils de compétences pour les différents postes, formation scolaire, stage en exploitation, programme d'apprentissage en milieu de travail, formation des nouveaux employés, etc.</i>	/20
5.2.2	Actualisation des connaissances et importance des réalisations des propriétaires et de leurs collaborateurs <i>Activités de formation continue et de perfectionnement, plan de formation, conférences, colloques, symposiums, accueil de stagiaires, intégration des connaissances acquises par la relève pour l'entreprise, etc.</i>	/30
	Total/135 points	/135

Commentaires, s'il y a lieu

CHAPITRE 6 : RAYONNEMENT SOCIAL (engagement des propriétaires et des collaborateurs de l'exploitation dans leur milieu local, régional ou autre)

- 6.1 Engagement dans la communauté et préoccupation à l'égard de l'acceptabilité sociale 20 points
 6.2 Engagement dans la collectivité et protection du patrimoine culturel 20 points
Pondération totale : 40 points/1000

6.1	<p>Engagement dans la communauté et préoccupation à l'égard de l'acceptabilité sociale</p> <p>Mise en place d'initiatives favorisant la cohabitation harmonieuse (journées portes ouvertes, engagement dans le développement social de la communauté, agrotourisme, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Aménagements pour améliorer la sécurité routière;</i> ➤ <i>Partage de l'espace rural avec d'autres usagers.</i> <p>Maintien de rapports harmonieux avec le voisinage immédiat, notamment en ce qui a trait aux périodes prévues pour l'épandage et aux mesures d'atténuation de la pollution.</p> <p>Par son engagement et sa préoccupation à l'égard de l'acceptabilité sociale, l'exploitant agricole contribue à la bonne image de son secteur de production.</p>	/20
6.2	<p>Engagement dans la collectivité et protection du patrimoine culturel</p> <p><i>Participation active dans un milieu professionnel, agricole, municipal ou autre, bénévolat, organisation de visites à la ferme, participation à des projets collectifs liés à des enjeux reconnus ou définis à l'échelle locale ou régionale (projets de gestion de l'eau par bassin versant, corvée, etc.).</i></p> <p><i>Prise en charge des personnes vulnérables (réinsertion sociale, dons d'aliments), création d'emplois, prêt d'une parcelle et d'équipement pour un jardin communautaire, activités pédagogiques autres que l'agrotourisme (accueil de groupes scolaires pour la sensibilisation relative à l'agriculture et à l'alimentation).</i></p> <p><i>Mise en valeur des paysages contribuant à l'attractivité du territoire (ex. : implantation de cultures paysagères visibles le long d'une route passante ou touristique).</i></p> <p><i>Restauration et entretien du patrimoine bâti (grange, caveau à légumes, etc.), élevage de races patrimoniales (vache canadienne, poule chantecler, cheval canadien), mise en valeur d'un savoir-faire traditionnel (techniques artisanales ou ancestrales), participation à des activités ou à des projets culturels en rapport avec les traditions (ex. : Fêtes de la Nouvelle-France).</i></p> <p><i>Participation active à la mise en place ou au rayonnement d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant qui vise la mise en valeur d'une région ou d'un savoir-faire traditionnel (agneau de Charlevoix, maïs de Neuville, fromage de vache canadienne, fromage fermier, etc.).</i></p>	/20
Total/40 points		/40

Commentaires, s'il y a lieu
